



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE JACQUES-LEBER
Jeudi, 5 septembre 2019 à 18h15
Procès-verbal**

1. Ouverture de l'assemblée générale à 18h20

Madame Sophie Dufault, directrice, souhaite la bienvenue à tous. Il y a ouverture de l'assemblée générale par Mme Legault, présidente du conseil d'établissement en 2018-2019.

- Nomination d'un président d'assemblée;

Il est proposé par Madame Sophie Dufault que Madame Legault soit désignée présidente d'assemblée.

- Nomination d'un secrétaire d'assemblée;

Il est proposé par Madame Legault que Monsieur Laflamme soit désignée secrétaire d'assemblée.

- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Tannier, appuyé par Mme Lévesque que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2. Présentation du rapport annuel 2018-2019

Mme Legault explique l'importance de l'implication des parents dans le CÉ. Mme Dufault explique la procédure et le fonctionnement du CÉ. Il est aussi fait mention de la

qualité du CÉ à l'école Jacques-Leber et de son bon fonctionnement. Elle fait état des différents profils qui se vivent à l'école Jacques-Leber.

Mme Pichet fait un survol des différentes activités et réalisations de l'année 2017-2018

3. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale de parents du 7 septembre 2017

Il est proposé par Mme Tannier, appuyée par Mme Legault que le compte-rendu de l'assemblée générale de parents du 7 septembre 2017 soit adopté.

4. Rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents

Madame Dufault explique les rôles et fonctions du Conseil d'établissement et les principaux thèmes sur lesquels les membres sont consultés à chaque année. (1 réunion aux 4 ou 6 semaines). Les parents sont consultés sur les activités qui se vivent à l'école, la tenue vestimentaire, les différentes décisions touchant les élèves.

L'OPP se vit à l'initiative des parents afin de mettre en œuvre des activités bonifiant la vie de l'école.

Le comité de parents se rencontre une fois par mois. Lors de ces rencontres, plusieurs informations sur les activités de la Commission scolaire sont transmises. Le représentant au comité de parents fait alors le lien avec le CÉ.

5. Élection des représentants de parents au Conseil d'établissement

La procédure d'élection est présentée et expliquée par Madame Sophie Dufault.

Trois postes de deux ans et un poste d'une année sont à combler pour l'année scolaire 2019-2020. Madame Dufault agira à titre de présidente d'élection.

Poursuivent leur mandat pour une autre année

Mme Mélissa Grégoire

Mme Nathalie Dubois

Pour combler les 4 postes (3 mandats de 2 ans et 1 poste d'une année):

se propose Jacinthe Dagenais

se propose Anne-Marie Lareau

se propose Valérie Royer

se propose Christina Tannier

Élues par décision unanime de l'assemblée

6. Comité de parents

6.1. Mme Lareau sera représentante au Comité de parents

6.2. Mme Royer sera substitut au Comité de parents

Proposé par Tannier et appuyé par Mme Lévesque

7. Organisme de participation des parents (OPP)

Madame Dufault explique les rôles et fonctions de l'organisme de participation des parents. Personne ne propose la formation d'un organisme de participation des parents.

Période de questions et levée de l'assemblée

Il y a levée de l'assemblée à 18h46. Proposé par Mme Tannier et appuyé par Mme Lévesque.

Article 54 de la Loi sur l'instruction publique.

Le mandat des représentants des parents est d'une durée de deux ans; celui des représentants des autres groupes est d'une durée d'un an. Cependant, le mandat de la moitié des premiers représentants des parents, désignés par l'assemblée de parents, est d'une durée d'un an.

Les membres du conseil d'établissement demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient élus ou nommés de nouveau ou remplacés.